

**Zeitschrift:** Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie  
**Herausgeber:** Musée d'art et d'histoire de Genève  
**Band:** 20 (1942)

**Artikel:** Les arts à Genève  
**Autor:** Deonna, W.  
**Kapitel:** Couleurs, uniformes, drapeaux, insignes  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-727623>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 03.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## COULEURS, UNIFORMES, DRAPEAUX, INSIGNES



ES couleurs officielles<sup>1</sup> ont été, avec quelques variantes, d'abord le gris et le noir, puis au XVII<sup>e</sup> siècle le noir et le violet, avant que l'on n'adoptât au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle le rouge et le jaune<sup>2</sup>, encore actuels, auxquels la Révolution ajouta momentanément le noir<sup>3</sup>. Les huissiers de la Ville et de l'Etat genevois portent aujourd'hui le manteau mi-parti rouge et jaune, la cocarde jaune et rouge et, en souvenir du passé, leurs bicornes sont gansés de gris violacé et de noir<sup>4</sup>.

Blavignac a recueilli sur les anciens *uniformes*<sup>5</sup> et sur les *drapeaux* militaires<sup>6</sup> d'utiles renseignements qui devraient toutefois être révisés et complétés.

\* \* \*

<sup>1</sup> BLAVIGNAC, *Armorial genevois*, 204, Des officiers portant la livrée de l'Etat; MONTFALCON, *Armorial des communes genevoises*, 1925, 9; *DHBS*, s. v. Genève, 350. — Dans les archives du Musée d'Art et d'Histoire, Arrêtés du Conseil relatifs aux couleurs de la livrée genevoise (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles).

<sup>2</sup> On trouve cependant le rouge et le jaune plus anciennement déjà. Ex. le guidon tenu par le capitaine général Hugues de Burdignin, sur une peinture de 1451 (*fig. 13*), BLAVIGNAC, 121.

<sup>3</sup> BURNET, Les couleurs révolutionnaires genevoises (1792-1794), *comm. Soc. Hist., BHG*, V, 1928, 161; *id.*, Les couleurs révolutionnaires à l'époque des Comités provisoires, 28 décembre 1792-13 avril 1794, *Etrennes genevoises*, 1928, 96; *id.*, Les cocardes révolutionnaires genevoises (décembre 1792), *ibid.*, 1926, 100; *id.*, Note sur les couleurs des drapeaux portés par les bateaux genevois à l'époque de la Révolution (1792-1798), *ibid.*, 1929, 73; DEONNA, *Collections arch. et historiques, Moyen âge et temps modernes*, 1929, 98, référ. — Ex. de cocardes au Musée d'Art et d'Histoire. — Portrait de Denon, boulanger au Bourg-de-Four, peint entre 1815-1820 par M<sup>lle</sup> Rath, portant à son tricorne la cocarde rouge, jaune, noire, n<sup>o</sup> 14205; BLONDEL, *Le Bourg-de-Four, son passé, son histoire*, 1929, 41.

<sup>4</sup> MONTFALCON, 9; BLAVIGNAC, *Armorial*, 207, pl. XXIII, 5 (huissier de 1789 en manteau noir et violet), 6 (manteau rouge et jaune).

<sup>5</sup> BLAVIGNAC, *Armorial genevois*, 97, Des uniformes; *DHBS*, s. v. Genève, 378.

<sup>6</sup> BLAVIGNAC, 121, Des drapeaux; H. DEONNA, Les compagnies genevoises au service de

D'après les Franchises de Genève, les citoyens avaient le droit de nommer chaque année quatre syndics pour administrer en leur nom les affaires de la communauté. Comme insignes de leur pouvoir, ils recevaient des masses ou *bâtons syndicaux*, en bois noir garni d'argent. Ceux-ci paraissent sur une peinture déjà citée (*fig. 13*)<sup>1</sup>, avec les noms des syndics et la légende « Ceux quatres furent les prumiers pourtant bastons en lan MCCCCLI ». C'est à cette date, a-t-on dit, que remonterait cet insigne. Il semble toutefois qu'il est plus ancien puisque, dans un inventaire des objets mobiliers appartenant à la ville en 1448, on trouve la mention de « quatuor baculi rotondi<sup>2</sup> rubei quos defferunt Sindici quando vadunt ad processionem ». Ces quatre bâtons rouges, que les syndics portaient aux processions, seraient-ils l'origine des bâtons syndicaux ?<sup>3</sup>. Notre Musée possède celui de Jean Galiffe (1703-1766), plusieurs fois syndic<sup>4</sup>. Blavignac en reproduit un autre, de la Restauration<sup>5</sup>. D'autres personnages officiels portaient aussi des masses: lieutenant de police, auditeur, sautier, procureur général à la Révolution, dont nous avons des exemplaires<sup>6</sup>. Mentionnons en particulier ceux du sautier<sup>7</sup>, deux au Musée, de 1687<sup>8</sup> et 1720<sup>9</sup>, un troisième à l'Hôtel de Ville<sup>10</sup>.

Nos collections conservent du reste bien d'autres insignes et emblèmes de magistrats ou de fonctionnaires de l'ancienne Genève<sup>11</sup>: jusqu'aux halberdiers des

France, Le régiment Lullin de Chateaufort, comm. Soc. Hist., *BHG*, VI, 1933-1938, 88; *id.*, Le drapeau du régiment genevois de Chateaufort, *G*, XII, 1934, 255. — Le Musée d'Art et d'Histoire possède une collection de plus de 940 aquarelles et dessins, représentant des drapeaux genevois, militaires, de sociétés et de corporations, qui ont été relevés par E. Mayor (1870-1871), Castan (1870) et L. Georges (1805-1883): BLONDEL, *La vieille Genève*, *PA*, 1922, 75; H. DEONNA, *Drapeaux genevois*, comm. Soc. Hist., *BHG*, IV, 1914-1923, 280. On y trouve aussi des catalogues sur fiches de ces drapeaux, l'un ancien et incomplet, rédigé par J.-L. Bron-Dupin (1849-1903), l'autre mis à jour en 1937. Quelques drapeaux genevois sont décrits et reproduits dans l'ouvrage de A. et B. BRUCKNER, *Das Schweizer Fahnenbuch*, 1942.

<sup>1</sup> La pl. XI de Blavignac ne reproduit pas ces détails.

<sup>2</sup> MARTIN, *La maison de ville de Genève*, 113.

<sup>3</sup> Sur les syndics et leurs bâtons, DEONNA, *Coll. arch. et hist., Moyen âge et temps modernes*, 1929, 87, référ.; PICOT, *Hist. de Genève*, I, 1811, 81, dit que ces bâtons n'eurent des ornements d'argent qu'en 1487.

<sup>4</sup> DEONNA, *Collections arch.*, 87, n° 7371. — Quatre bâtons sont exposés dans la salle du Conseil d'Etat, à l'Hôtel de Ville.

<sup>5</sup> BLAVIGNAC, 196, pl. XXI, 3, ex.

<sup>6</sup> DEONNA, *Collections arch.*, 88, ex.

<sup>7</sup> Sur le sautier, *ibid.*, 68, référ.; *G*, XIII, 1935, 249. Son siège en forme de lion sculpté, *Collections arch.*, 68, F. 17; *G*, XIII, 1935, 254, pl. IX, 4.

<sup>8</sup> *Ibid.*, 105, n° G. 43, avec armoiries et devise genevoise; *G*, XIII, 1935, 254, pl. IX, 3; BLAVIGNAC, pl. XXII, 1.

<sup>9</sup> DEONNA, *Collections arch.*, 105, n° G. 44. Pommeau ajouré; parmi les motifs, une main tenant la balance de la justice, une main qui écrit, une oreille. Signature: « Boin fecit. »; *G*, XIII, 1935, 254, pl. IX, 3; BLAVIGNAC, pl. XXII, 3.

<sup>10</sup> DEONNA, *Collections arch.*, 105; *G*, XIII, 1935, 254, note 10; H. Naef attribue l'exécution de ce bâton à Jean Duvet, dit le Maître à la licorne. Sur cet artiste, voir plus loin.

<sup>11</sup> *G*, XIII, 1935, 255, ex.; DEONNA, *Collections arch.*, 86-88, 103-105, 107-108; bâton de

huissiers et guets<sup>1</sup>; jusqu'à la trompette de l'humble crieur public<sup>2</sup> et à son pot de colle<sup>3</sup>, poterie vernissée de type populaire, qui le représente tel qu'il était dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, coiffé de son bicornes, soufflant dans son instrument et criant: « Avis au public »; jusqu'aux porte-voix des veilleurs de Saint-Pierre, qui scrutaient l'horizon du haut de leur tour et annonçaient les incendies<sup>4</sup>.

bedeau de l'Académie, 1859, *ibid.*, 81, N. 701. — Vêtements, écharpes, plaques, des magistrats et fonctionnaires, BLAVIGNAC, 197-199 (pl. XXI, 4, plaque de procureur général); 210 (sautier); 212 (crieur public); 213 (Justice).

<sup>1</sup> BLAVIGNAC, 209, pl. XXI, 1; XXII, 2.

<sup>2</sup> DEONNA, *Collections arch.*, 81, n° 976; *G*, XIII, 1935, 255.

<sup>3</sup> *Ibid.*, 80, n° 331; *G*, XIII, 1935, 255, pl. IX, 5; DEONNA, *Cat. du Musée Ariana*, 1938, 76.

<sup>4</sup> *Saint-Pierre, ancienne cathédrale de Genève*, fasc. 4, 1899, 57, fig. Musée, salle du Vieux-Genève.



FIG. 25. — Armoiries de Genève, Hôtel de Ville, Tour Baudet. XVII<sup>e</sup> s.



FIG. 26. — Costumes genevois, début du XIX<sup>e</sup> siècle.  
Lithographie coloriée, par Volmar.